

ANNEXE QC-9

**Cahier spécial – Assemblée publique 10 septembre 2014
et message de la Direction de la santé publique**

**Le comité de suivi
vous présente son...**

Cahier spécial

**Assemblée publique
10 septembre 2014**



**Résultats du sondage de la
Direction de santé publique Abitibi-Témiscamingue**

Une étude sur les impacts environnementaux et sociaux (étude d'impacts) que pourraient entraîner la réalisation du projet d'extension de la fosse Canadian Malartic et de déviation de la 117 est en cours.

Le sondage réalisé par la Direction de santé publique (DSP), au printemps dernier, avait pour objectif de dresser un portrait d'ensemble des inquiétudes de la population de Malartic à l'égard du projet d'expansion majeur de la Mine Canadian Malartic.

Quelle est votre opinion sur l'agrandissement de la mine Canadian Malartic et sur la déviation de la 117 ?

(Sondage, DSP 2014)

Le 10 septembre, les résultats du sondage ont été présentés à la population de Malartic. L'assemblée publique a permis aux citoyens présents d'exprimer leurs réactions face à ces résultats. Les représentants de la minière étaient présents.

Le sondage a permis de cibler les impacts environnementaux et sociaux que craignent un grand nombre de citoyens. Le sondage démontrent aussi que la qualité de vie de plusieurs citoyens est actuellement affectée par les nuisances des opérations minières .



Plus de 75 personnes ont participé aux tables rondes.

Les plus courageux se sont exprimés au micro !

Les résultats du sondage

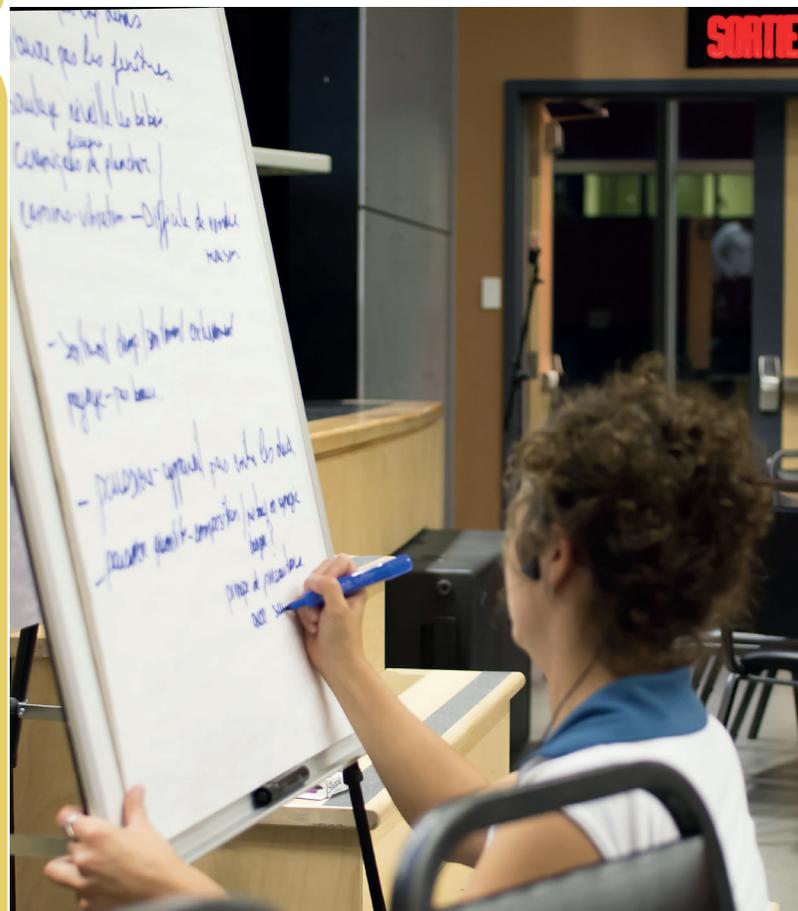


Le comité de suivi retient...

Les résultats permettent de constater que les inquiétudes des Malarticois et Malarticoises face au projet d'extension de la fosse sont associées aux mêmes nuisances que celles qui affectent actuellement la qualité de vie des citoyens.

Parmi ces nuisances, la **poussière** est celle qui dérange et inquiète le plus grand nombre de citoyens. Elle est suivie des **vibrations** associées aux sautages.

Parmi les sources de bruit ayant le plus dérangé les citoyens au cours de la dernière année, le bruit des opérations minières est celui qui arrive en tête de liste.



Les citoyens demandent ...

Une répartition des résultats du sondage selon la provenance par quartier des répondants. Les résultats des répondants du quartier Laval (incluant le quartier Est), quartier qui sera plus touché par le projet d'extension, sont demandés.

La Direction de santé publique (DSP) a répondu...

Un rapport contenant des résultats plus précis sera publié.

Carte des quartiers de Malartic



La Poussière



Le comité de suivi retient...

Près de la moitié des citoyens de Malartic (47%) sont inquiets de la poussière que va générer le projet d'extension de la fosse. Actuellement, c'est près de 40% (38,7%) d'entre eux qui ont été très dérangés par la poussière.

La poussière visible qui se dépose un peu partout affecte la qualité de vie des citoyens. La poussière est une source de désagrément qui occasionne du stress et de la frustration chez ceux qui y sont exposés.

Les inconvénients générés par la poussière sont:

- L'impossibilité d'étendre la lessive sur une corde à linge ;
- L'accumulation de poussière dans les piscines oblige des entretiens plus fréquents ;
- L'accumulation de poussière sur les galeries et dans les maisons obligent à un nettoyage beaucoup plus fréquent ;
- L'impossibilité de laisser de jeunes enfants jouer dehors par crainte d'absorption de poussière ;
- La fermeture des fenêtres même en été.

Les citoyens demandent ...

Des suivis individuels sur les effets de l'inhalation de poussière auprès des personnes vulnérables, c'est-à-dire les personnes souffrant de maladie respiratoire chronique, les personnes âgées et les jeunes enfants. Ces suivis apporteraient des résultats concrets.





Les citoyens demandent que ...

Un suivi tenant compte de l'exposition synergique aux poussières métalliques soit effectuées auprès des résidents de Malartic.

La synergie ou le mélange (cocktail) de métaux auxquels ils sont exposés inquiètent des Malarticois et Malarticoises.

La DSP a répondu ...

Plusieurs études ont déjà été effectuées auprès des populations à risque et les effets des poussières sur ces clientèles sont bien connus.

À Malartic, les concentrations de poussière invisible à l'œil nu, celles ayant un diamètre de 2,5 μm , ne sont pas préoccupantes pour l'augmentation des maladies cardio-respiratoires ou du risque de cancer.

Par contre, un doute persiste quant aux poussières d'un diamètre de 10 μm . La Direction de santé publique a convenu avec la compagnie minière de mesurer ces poussières afin d'être en mesure d'évaluer plus adéquatement les risques à la santé.

La DSP a répondu que...

La sévérité des normes sur la concentration permise pour chaque métal lourd devrait faire en sorte que même si un individu est exposé simultanément à plusieurs métaux lourds, l'effet possible de synergie demeure suffisamment négligeable pour ne pas constituer un danger pour la santé de la population.

Les citoyens demandent ...

L'installation d'un appareil de suivi de la qualité de l'air (« sonde à poussières ») supplémentaire. Aucun appareil n'est installé dans le quartier où la poussière est une plus grande nuisance (quartiers Laval incluant quartier Est). Les résidents de ce secteur mentionnent être entre les deux appareils dont l'un est situé près du mur et l'autre à plus d'1 km du mur.

Mine Canadian Malartic

Le directeur de la Mine Canadian Malartic s'est engagé, lors de l'assemblée publique, à installer un appareil de suivi de la qualité de l'air (sonde) supplémentaire dans le secteur ciblé par les citoyens (quartier Laval-voir carte).

Vibrations



Le comité de suivi retient...



Les résidents observent des dommages sur leurs maisons qu'ils attribuent aux vibrations. Des dommages tels que : fissures dans la fondation (solage), gypse fendu, céramique craquée, etc.

Les rapports d'inspection effectués par les firmes Trame et Bioptic arrivent toujours aux mêmes conclusions, les travaux de la minière ne sont pas la cause des dommages. Le gel /dégel et l'ancienneté des maisons (travaux qui ne respectent pas les normes de la construction) sont souvent identifiés comme les principales causes des dommages observés.

Les propriétaires dont la maison a été inspectée par l'une de ces firmes indépendantes regrettent de ne pas pouvoir discuter du contenu des rapports remis.



Opinion des citoyens face au projet d'extension de la fosse et de déviation de la 117



Le comité de suivi retient...

L'exploitation de gisement supplémentaire fait craindre l'enclavement. Les citoyens, en particulier ceux qui habitent plus au sud et à l'est de la Ville, ont le sentiment qu'ils seront entourés par des sites d'exploitation minière et voient leur paysage se détériorer.

Des citoyens ont de la difficulté à vendre leur maison et éprouvent un sentiment d'emprisonnement.

La durée du projet dépasse les limites de tolérance des citoyens. Subir des nuisances telles que la poussière, les vibrations et le bruit pendant 3 -4 ans seraient différents que d'envisager vivre ces nuisances pendant 16-17 ans.

Les citoyens demandent ...

Après ce projet, est-ce que d'autres gisements seront exploités à Malartic ?



Mine Canadian Malartic

L'étude d'impact en cours devrait être complétée au courant de l'hiver 2015. Avant le dépôt de l'étude d'impact, des ateliers seront organisés pour travailler sur les nuisances identifiées par les citoyens

Une fois l'étude d'impact complétée, elle sera déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC). Douze mois peuvent s'écouler pendant que les experts de ce ministère et des autres ministères (incluant la Santé publique) analysent le projet et questionnent le promoteur.

Aucune autorisation permettant d'entreprendre des travaux liés à l'extension de la fosse ne sera donnée avant 2016 et aucune étape du projet ne sera exécutée avant cette date.

Le 6 août 2013

AUX RÉSIDENTES ET RÉSIDENTS DE MALARTIC
AUX COMMERÇANTES ET COMMERÇANTS DE MALARTIC

Objet : Troisième avis du directeur de santé publique en lien avec les opérations de la minière Osisko (projet Canadian Malartic)

Madame, Monsieur,

Je souhaite prendre quelques minutes de votre été afin de vous tenir informé de l'avancement des travaux dans deux volets de mon enquête, soit : les poussières et les impacts psychosociaux en lien avec l'arrivée de la minière Osisko à Malartic. Je désire aussi faire le point sur la participation de la Direction de santé publique aux rencontres du Comité de suivi d'Osisko.

Les poussières

Comme vous le savez sans doute, deux stations de mesure de la qualité de l'air sont opérationnelles à Malartic. La première est située au nord de la ville, plus précisément au parc Stoykovitch sur la rue Authier. La seconde est installée au parc Belvédère qui se trouve à l'intersection de l'avenue Hochelaga et de la rue de la Paix. Chacune de ces stations permet la mesure des paramètres suivants : les poussières totales, les poussières fines, les métaux et la silice cristalline. Nous avons procédé à l'analyse des données recueillies entre les mois de mars 2012 et mars 2013 (13 mois). Voici un survol des résultats.

Les poussières totales (PTS)

Des dépassements de la norme journalière fixée par le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) ont été observés aux deux stations. Pour la station de la rue Authier, des dépassements ont été notés lors de 6 journées. Du côté du parc Belvédère, on parle d'un total de 46 jours.

Il est important de noter qu'en plus des activités de la minière Osisko, d'autres sources émettrices de poussières pourraient avoir contribué à ces dépassements, dans des proportions variables. Des travaux d'aménagement ont été réalisés dans le parc Belvédère, du mois de mai à la fin août 2012. Ces travaux incluaient du terrassement et du nivelage exécutés par de la machinerie lourde. Pour la période hivernale, le chauffage au bois peut également avoir influencé les émissions de poussières à certains moments.

Face à ces dépassements, vous vous demandez sûrement quels sont les risques pour votre santé. Afin de bien évaluer ceux-ci, il faut prendre en considération d'autres facteurs qu'uniquement la quantité de poussières. Il faut analyser la grosseur des particules et la nature des substances qu'elles contiennent.

Les particules fines (PM_{2,5})

Plus les particules de poussières sont petites (fines), plus elles peuvent être dommageables pour la santé. D'où l'importance d'analyser les données concernant les particules fines. La station de la rue Authier n'a révélé aucun dépassement de la norme journalière pour les poussières fines. Celle du parc Belvédère en a démontré deux. Ces deux dépassements ont été enregistrés durant la période où des travaux d'aménagement étaient en cours au parc. Pour cette raison, il ne nous est pas possible actuellement de discerner si les poussières fines liées à ces dépassements provenaient majoritairement des opérations de la minière ou des travaux d'aménagement du parc.

Afin de pousser plus loin l'analyse, mon équipe a voulu définir la concentration moyenne de poussières fines à laquelle les citoyens de Malartic sont exposés, de façon générale, lorsqu'ils sont à l'extérieur. Pour ce faire, elle a compilé les données journalières de chacune des stations de mesure pour établir une moyenne annuelle. Premier constat : les résultats sont corrélés (similaires) d'une station à l'autre, que l'on considère ou non les mois où il y a eu des travaux au parc Belvédère. Les deux stations affichent des moyennes annuelles en poussières fines sous la barre des 6 µg/m³. Qu'est-ce que cela nous dit sur la qualité de l'air de Malartic?

D'abord, il faut savoir qu'il n'existe actuellement aucune norme annuelle pour les poussières fines au Québec. En santé publique, nous utilisons la norme de l'Agence de Protection de l'Environnement des États-Unis (US EPA). Celle-ci se situe à 12 µg/m³, soit plus du double de ce à quoi la population de Malartic est exposée. On peut donc conclure que les citoyens ont été faiblement exposés au cours de la période analysée. Selon les observations actuelles, les particules fines (PM_{2,5}) mesurées aux deux stations ne constituent pas un risque pour la santé.

Verso...

Cependant, en raison des dépassements observés pour les poussières totales durant la période mesurée, il est possible que certains citoyens aient été incommodés par les poussières plus grossières. Afin de nous assurer que ces poussières ne représentent pas de risque pour la santé des Malarticois à court, moyen et long terme, nous demanderons une autre analyse, celle-là pour les particules moyennement fines (PM₁₀) contenues dans les poussières totales.

Les métaux

Parmi les métaux qui se retrouvent dans les poussières analysées, il y a l'arsenic, le béryllium, le cadmium, le chrome, le cuivre, le plomb, le nickel, le zinc et le vanadium. Aucun de ces métaux n'est présent en quantité suffisante pour dépasser les valeurs limites permises, à l'exception du chrome, dont la moyenne annuelle dépasse la norme. Les types de chrome retrouvés dans les poussières sont presque exclusivement le chrome 3 (III) et le chrome 6 (VI). Seul le chrome VI est un cancérigène reconnu. La compilation de plusieurs tests a révélé que la quantité moyenne de chrome VI retrouvée dans les poussières est de 8 %. Selon une évaluation préliminaire du risque, nous pourrions nous attendre, à la suite d'une exposition à ces concentrations durant une vie entière (70 ans), à retrouver un cas de cancer sur environ 100 000 à 1 000 000 individus. Selon cette évaluation, je suis d'avis que le risque de cancer associé au chrome est négligeable.

La silice

Concernant la silice cristalline, l'analyse des résultats se poursuit.

Étude sur les impacts psychosociaux

À ma demande, l'Institut national de Santé publique du Québec (INSPQ) réalise actuellement une étude sur la santé sociale et psychologique de la communauté de Malartic. L'étude vise à recueillir tous les points de vue sur les changements sociaux qui ont été vécus depuis l'arrivée de la minière Osisko, en 2006. L'objectif est de comprendre les effets de ces changements sur les individus et sur la communauté.

Pour ce faire, nous recherchons actuellement des candidats intéressés à partager leur expérience. Nous sollicitons les citoyens de Malartic de 18 ans et plus, les nouveaux arrivants ainsi que les personnes qui ont quitté la ville depuis 2007. La participation à l'étude consiste en un entretien individuel (personne à personne), d'une heure trente environ. Les entrevues auront lieu au cours du mois d'août. Soyez assuré que l'identité des participants et les réponses obtenues demeureront strictement confidentielles. Votre participation est essentielle à la réalisation de ce projet de recherche. Les résultats de l'étude devraient être disponibles à l'automne 2014. Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration!

Pour participer à l'étude ou obtenir plus d'informations, vous pouvez communiquer avec la professionnelle de recherche, Mme Catherine Morin Boulais.

Téléphone sans frais : 1-888-515-8482

Courriel : catherine.morin-boulais.1@ulaval.ca

Courrier : déposer une enveloppe cachetée au presbytère de Malartic

Participation de la Direction de santé publique au Comité de suivi

À la demande du Comité de suivi, j'ai accepté de désigner un membre de mon équipe afin qu'il assiste aux rencontres du comité. Ce représentant de la santé publique est présent à titre d'invité. Il n'a pas de droit de vote. Sa participation se limite à la période de discussion, où il répond aux questions des membres du comité et apporte certains compléments d'information. La direction de santé publique conserve ainsi son entière indépendance.

Voilà ce qui conclut ce troisième avis de santé publique. Je vous rappelle que les informations relevant de mon enquête seront reprises plus en détail lors de la rencontre publique du Comité de suivi prévue le 4 septembre prochain, rencontre à laquelle je participerai. Je profiterai de ce rendez-vous pour répondre à vos questions et aborder les autres volets de mon étude, c'est-à-dire le bruit et les sautages.

Veillez accepter, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur de santé publique,



Réal Lacombe, M.D.